

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 31 JUILLET 2009

Le vendredi 31 juillet 2009, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 23 juillet 2009, s'est réuni en session ordinaire à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

**PRÉSENTS** : Marcel BACHASSON, maire - Serge SECOND, 1<sup>er</sup> adjoint - René CHOC, 2<sup>ème</sup> adjoint - Roland CHANCRIN, 3<sup>ème</sup> adjoint - Jocelyne DEROCLES, 4<sup>ème</sup> adjoint - Daniel POSTIC, Conseiller Délégué - Olivier DUMAS - Serge PERRAUD - Gilbert BERRUYER - Marie BLANCO - Sylvaine HÔTE - Guy SIMIEN - Françoise MACHUT - Florence MARGARON

**EXCUSÉS** : Annie BESSIERE

(Note : Monsieur Serge PERRAUD était absent pour l'examen et les votes liés au le premier point : Dossier Center Parcs)

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et propose au Conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 juin 2009.

**→Avis Favorable du Conseil Municipal**

### **DOSSIER CENTER PARCS**

-En préambule, Monsieur le Maire signale au Conseil que la Région Rhône-Alpes a décidé le déblocage de 7 millions d'euros pour l'accompagnement du projet (formation, développement durable, utilisation du bois, développement touristique...).

-Monsieur le Maire rappelle ensuite l'objet des négociations en cours avec le Conseil général qui présentera à son tour au vote sa contribution pour accompagner le projet. Il s'agit de fixer les participations respectives du Conseil Général, de la Commune et de la Communauté de Communes pour la mise en place d'infrastructures publiques nécessaires aux collectivités (eau, assainissement, contournement...) et facilitant en même temps l'implantation de Center Parcs.

La participation de la Commune se monterait à 5,3 millions d'euros et porterait sur trois axes :

- Financement du contournement routier du village (infrastructure facilitant l'accès pendant les travaux).
- Travaux de raccordement du village au système d'assainissement reliant le Center Parcs à la vallée de l'I sère.
- Amélioration (avec le Conseil Général) de différentes infrastructures routières carrefour D71,D20d, D20F... .

-Monsieur le Maire rappelle que ces 5,3 millions d'euros proviendront des recettes à percevoir par la Commune et versées pendant les cinq premières années de fonctionnement du Center Parcs, que la fiscalité locale ne sera pas impactée, que cette somme ne proviendra pas de la population locale mais bien des clients du Center Parcs ou des personnes (de toutes provenances) y acquérant des cottages. (taxe foncière, taxe locale d'équipement, voire la taxe sur les espaces naturels sensibles). Il est à noter que toute économie réalisée éventuellement au moment des marchés, impactera favorablement les collectivités concernées.

Après discussion sur le sujet, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin d'approuver une nouvelle fois le principe de la participation par la Commune au financement d'infrastructures liées à l'aménagement du Center Parcs et selon les modalités décrites.

**→Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.**

(Absent lors de ce vote : Serge Perraud)

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin d'approuver le principe de la prise de maîtrise d'ouvrage par la Commune de la réalisation du contournement routier du Bourg de Roybon.

**→Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.**

*(Absent lors de ce vote : Serge Perraud)*

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de le mandater pour les négociations à venir, dans l'esprit du présent exposé.

**→Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.**

*(Absent lors de ce vote : Serge Perraud)*

**Accès au Chantier Center Parcs par la piste forestière de Dionay :** Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commune de Dionay et l'ONF ont donné leur accord pour que la piste forestière menant de l'Etang de Dionay au « Bois des Avenières » soit utilisée pour l'accès des camions et des engins au chantier Center Parcs. Il explique que l'utilisation de cette piste limitera la gêne occasionnée lors des travaux aux riverains de la D20f.

Il propose par conséquent au Conseil de délibérer afin que cette piste soit utilisée par les entreprises de toutes natures lors des travaux de construction du Center Parcs.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

**Dénomination du Center Parcs :** Monsieur le Maire explique au Conseil qu'après discussion, la société Pierre & Vacances a finalement décidé de dénommer le futur Center Parcs : « Domaine de la forêt de Chambaran ».

**En annexe, diverses informations concernant le Projet Center Parcs :**

-Une réunion de présentation du projet Center Parcs à destination de ses partenaires sera organisée à Roybon par la Société Pierre & Vacances au mois de septembre.

-Le permis de construire serait déposé en septembre.

-Le compromis de vente de la forêt des Avenières serait signé au mois de septembre.

-Une réunion publique sera organisée en direction de la population le 14 septembre (voir chapitre enquête publique ci-dessous).

#### **ENQUETE PUBLIQUE « REVISION SIMPLIFIEE DU PLU » : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'enquête publique pour la modification du Schéma Directeur de la Région Grenobloise et la révision simplifiée du PLU, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions. Il a formulé un avis favorable assorti de quelques recommandations. Des concertations se sont tenues, réunissant élus de la Commune, Urbaniste, responsables du projet Center Parcs et responsables du Département en vue d'apporter des réponses à ces recommandations. Une dernière réunion publique sera organisée le 14 septembre prochain afin d'apporter des réponses aux questions formulées lors de l'enquête publique et d'exposer les suites données aux recommandations formulées par le Commissaire Enquêteur.

#### **PROCEDURE DE DECLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX AU BOIS DES AVENIERES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cette procédure a été initiée suite au projet d'installation du Center Parcs. Il signale au Conseil que les deux propriétaires concernés n'ayant pas donné suite à la mise en demeure qui leur a été faite, la procédure suit son cours et que le dossier devrait être clos en septembre.

#### **VENTE DU FONDS DE COMMERCE DE LA BOUCHERIE**

Après avoir précisé que seuls Monsieur et Madame Fenouil se sont déclarés intéressés par la reprise de l'activité, après avoir rappelé que la Commune avait acquis le fonds et le matériel de la boucherie lors de l'adjudication du 30 mars 2009, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente. Le fonds n'ayant pas été exploité avant la candidature de Monsieur et Madame Fenouil, la rétrocession portera sur le matériel, afin d'accélérer les démarches d'inscription de l'acquéreur au RC. Cette vente se fera au prix de 10 000 € en 24 mensualités payables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, frais à la charge de la Commune.

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

#### **BAIL DU GARAGE — BAIL DE LA STATION-SERVICE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes solutions évoquées avec Monsieur Pascal Bayle pour la location de la station-service. Le bail concernant le garage et comprenant une majoration pour les travaux réalisés s'est terminé au 31 décembre 2008. Il y a donc lieu de signer un nouveau bail, reprenant les termes de l'ancien bail mais tenant compte des éléments repris ci-dessous.

Location du garage :	80€ /mois
Location de la station-service :	160 € / mois
Soit un loyer total de :	240 € /mois

L'entretien courant de la station-service sera à charge du locataire et le remplacement des pièces importantes à la charge du propriétaire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à signer ce nouveau bail avec Monsieur Pascal Bayle.

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

### **VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'approuver les opérations suivantes :

Compte 6232 (Subvention Comité des Fêtes)	- 1500€
Compte 6232 (Fêtes et Cérémonies)	+700€
Compte 6232 (Subvention à l'Association Terre-Neuve Mania)	+800€
Opération 110-2188 : 1 <sup>er</sup> équipement WC de l'Office de Tourisme	+900 €
Opération 106-2313 : Voirie	-900 €

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux du Carrefour Ouest** : La première tranche des travaux a débuté sur la Route de Montfalcon et la Place Jean Perraud.

- Purge du terrain
- Mise en place de la fondation de la chaussée avec des matériaux adaptés
- Création du réseau d'eau pluviale
- Abattage des arbres sur la place des anciens combattants.

Un revêtement provisoire a été mis en place pour sécuriser le chantier pendant la période de congés des entreprises. Les travaux reprendront le 24 août avec la pose des bordures et le début de l'aménagement de l'avenue De Luzy Pélissac.

Pour des raisons de sécurité et pour permettre la mise en place de trottoirs corrects au droit de l'avenue de Luzy Pelissac, les deux gros tilleuls du bas de l'avenue seront coupés. A l'issue des travaux, les arbres et les espaces verts seront néanmoins plus nombreux qu'auparavant. La fontaine Jean Perraud sera reconstruite et insérée dans l'aménagement.

**Biens Communaux** : Suite au projet de vente d'une parcelle communale à un administré pour la construction d'un chalet en rondin, une discussion s'engage au sein du Conseil. Après discussion, il est décidé de ne pas accepter cette vente, le projet de construction ne respectant pas les prescriptions architecturales prévues dans le règlement du PLU. Une information sera donnée prochainement aux administrés pour rappeler et préciser ces règles.

**Dénomination de l'école primaire** : Après discussion et après rappel des différents noms envisagés, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le nom suivant : « Ecole Primaire Publique des Genêts »

**→Avis favorable du Conseil Municipal (une abstention)**

**Inaugurations** : Le groupe scolaire, le carrefour nord et l'office de Tourisme seront inaugurés en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Général de l'I sère le samedi 19 septembre 2009 après-midi, à 16h30.

**Convention avec ERDF** : Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer une convention avec ERDF pour l'alimentation électrique de l'ancienne usine et de la future Zone Artisanale. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont subventionnés (40%) et que la Commune paiera une participation de 25 000

€ qui sera remboursée par la Communauté de Communes, l'aménagement de la Zone Artisanale étant de la compétence de cette dernière.

**→Avis favorable du Conseil Municipal**

*(Mme Florence Margaron ne prend pas part au vote)*

**Fonctionnement de la baignade :**

-Il signale Monsieur Serge second signale au Conseil le lancement de l'appel d'offre pour la Maîtrise d'Ouvrage des travaux concernant la requalification de la Base de Loisirs. Il précise que les travaux de réalisation du déversoir seront plus longs qu'attendu (13 mois). Après discussion, il est décidé que la préfecture sera tenue régulièrement au courant de l'avancé des travaux et démarches et que des solutions seront demandées auprès du cabinet d'étude pour hâter les choses.

-Il signale également le préjudice causé par la fermeture du Bar du Lac (gestion donnée au gestionnaire du Camping pour cet été) et qu'il conviendra de chercher une meilleure solution pour l'an prochain.

-Il signale encore le désagrément causé par la présence de plantes aquatiques dans le lac, plantes gênant la baignade et pouvant présenter un certain danger. Il précise qu'un arrachage de ces plantes sera tenté en collaboration avec l'association Terre Neuve Mania en début de semaine prochaine.

-Il signale enfin que le géotextile posé sur les plages entre la terre et le gravier ressort en de nombreux endroits, suite à l'affouillement des baigneurs, présentant un désagrément pour ceux-ci et donnant à la baignade un aspect particulièrement inesthétique. Après discussion, il est décidé que la Commune se retourne vers l'entreprise pour régler le problème.

**Remplacement de la Secrétaire Principale :** Monsieur le Maire expose que suite à sa demande de mise à la retraite, le dossier de remplacement de la secrétaire principale est en cours d'élaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'I sère (CDG 38).

**Divers / associations :**

-Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Dorian Martin l'informant de son intention de déposer une demande d'autorisation de stationnement « taxi »

-Monsieur le Maire signale la création en cours d'une association visant à la pratique sportive pour des enfants autistes. Des contacts ont été pris avec l'école pour l'utilisation de la salle polyvalente par cette association et pour un partage des moyens matériels.

-Monsieur le Maire signale un projet de cours de peinture par Madame Elisabeth Roux. Une réflexion est à mener concernant le lieu où cette activité pourrait avoir lieu.

-Monsieur le Maire signale la mise à disposition (en soirées) par la Commune d'un des bureaux sociaux (peu utilisé et seulement la journée) à l'ACCA. Un ordinateur de l'ACCA sera laissé en place et une concertation aura lieu avec les autres utilisateurs du bureau.

**EHPAD de Roybon :** Monsieur le Maire signale, avec la collaboration de Serge Perraud, Président de l'EHPAD par délégation du Maire, le transfert prochain à l'EHPAD de Roybon de la gestion et du fonctionnement de l'établissement d'accueil temporaire « Les 4 Saisons ». Cette opération conduite par la Communauté de Communes fait suite, à sa demande, à une étude conduite par Gérard Tardy, ancien Directeur Général du groupement Hospitalier et qui a préconisé cette solution, ayant obtenu un accord unanime des membres de la CCPC. Il signale en outre qu'un nouveau directeur, Monsieur Philippe Poussier, sera nommé à la tête de l'EHPAD au mois de septembre, Madame Cros, actuelle directrice, étant nommée Directrice Générale en remplacement de Gérard Tardy.

**Chemins Communaux :** Monsieur Roland Chancrin signale que les travaux d'élagage ont été effectués par la société Gabillon dans de très bonnes conditions. Les emplois seront effectués à partir du 20 août sur les voies définies comme prioritaires. Monsieur Chancrin signale aussi la fin des travaux de protection sur le chemin des Baudières où 150 tonnes de roches ont été posées au lieu des 50 tonnes initialement prévues, donnant lieu à un surcoût de 5 000 €.

**Monsieur le Maire clôt la séance à 22h 15.**

